



DFPE

RESPONSABLES ET ADJOINTES

Reçu en audience le 27 mai 2019
l'élu à la petite enfance
et la conseillère à la petite enfance
actent pour les responsables et adjointes

- ❖ La demande du versement de 50€ à 91€ dès la 1^{er} année (et non sur 2 ans soit 492€ brut par an),
- ❖ La mise en place de la forfaitisation mensuelle de l'indemnité pour les responsables remplaçantes avec le versement de 170 € par mois,
- ❖ La place des responsables au sein de la communauté des encadrants en poursuivant le temps de réunion participatif du type « groupes de travail »,
- ❖ La création d'un comité de suivi à la hauteur d'une séance trimestrielle.

La CFDT REVENDIQUE

la mise en place immédiate du RIFSEEP

(Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Et cela dès la parution des décrets

Et ainsi obtenir le versement de 800€ pour les catégories A à chaque changement de grade.

CFDT UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !



2019

1^{er} SYNDICAT DE FRANCE

